

années l'élaboration de procédures internationales de vérification chaque fois que de telles procédures sont requises en vue de compléter les mécanismes nationaux et ce, afin que les parties respectent les modalités des accords dans un meilleur climat de confiance. Mais ici-même comme ailleurs subsistent des habitudes de confrontation, telles l'emprise de l'exhortatif sur le pratique, la recherche de l'avantage que procure la propagande et, dans certains cas, le lancement de propositions n'ayant manifestement aucune chance d'être acceptées. La vérification constitue, à notre avis, l'un des plus importants critères du sérieux d'une proposition. La vérification est impartiale car elle porte sur des réalités et non sur des arguments. L'impartialité est donc essentielle à l'instauration d'un climat de confiance.

La communauté internationale s'est servie des Nations Unies comme témoin du respect des dispositions de divers accords. À cet égard, permettez-moi de rappeler que la semaine prochaine marquera le vingt-cinquième anniversaire de la très importante résolution de l'Assemblée générale demandant au secrétaire général d'établir la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient pour surveiller le cessez-le-feu et le retrait des forces. Il me semble que l'on peut établir une bonne analogie entre les activités onusiennes de maintien de la paix et le rôle plus important que les Nations Unies seront appelées à jouer — du moins l'espérons nous — comme garant du respect des accords de limitation des armements et de désarmement par les parties en cause.

On reconnaît depuis longtemps que la vérification d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires doit s'effectuer à l'échelle internationale. Le Groupe spécial d'experts des événements sismiques a donc examiné des mesures de coopération en vue de la surveillance de ces événements. Comme nous l'avons indiqué au Comité du désarmement, nous croyons que ce comité et le Groupe d'experts peuvent appuyer de façon très pratique les efforts des États qui négocient, en plus de compléter les dispositions nationales sur la vérification.

La conclusion d'un traité sur l'interdiction vérifiable des essais nucléaires constitue l'un des quatre éléments de la stratégie de l'asphyxie proposée par le premier ministre Trudeau à la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Permettez-moi de vous rappeler qu'en plus de proposer l'interdiction totale des essais, il envisageait des accords vérifiables a) interdisant l'essai en vol de tous nouveaux vecteurs stratégiques ; b) interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement ; et c) limitant et réduisant progressivement les dépenses militaires pour de nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques. La conclusion d'accords sur ces quatre éléments réunis contribuerait grandement à empêcher la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Nous reconnaissons qu'il faudra réaliser de grands progrès dans les négociations américano-soviétiques sur les forces nucléaires avant d'en arriver à des accords englobant ces quatre éléments.

Les armes nucléaires ne représentent pas la seule menace à la paix et à la sécurité internationales. Le document final de la première session extraordinaire mentionnait les forces conventionnelles au titre des priorités. Nous ne pouvons passer sous silence le vaste éventail d'armes conventionnelles auquel 80 p. 100 des dépenses d'armement sont consacrées. Le Canada est disposé à participer à tout effort sérieux pour maîtriser les armes conventionnelles. À cet égard, nous espérons que l'étude sur le désarmement